

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022**

Le trente mai deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

**Etaient présents :**

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe et ROSE Marc.

Mmes BOUREL Fanny, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, DUMONTET Mireille, LAVILLE-REVEL Géraldine, LEBER Sophie et VANIER Pascaline.

**Pouvoirs :**

M. FLEURY Philippe donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

M. VOGEL Benjamin donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline.

**Absents et excusés :**

Mmes BACHELEY Françoise, FAUCHIER Elise, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.

MM COSTANTIN David, FLEURY Philippe et VOGEL Benjamin.

**Secrétaire de séance :**

Mme LEBER Sophie

*Monsieur le Maire débute la séance en annonçant le décès de son prédécesseur, Monsieur Guy FONTANIÉ. Une minute de silence est observée. La cérémonie aura lieu dans la plus stricte intimité le mardi 7 juin aux établissements Burette, puis sera suivie d'un pot à la Ficelle sur invitation.*

*A la question de Monsieur LEPETIT pour savoir si une quête aura lieu, Monsieur le Maire précise qu'il aura plus d'information après sa rencontre avec la famille et qu'il tiendra ses colistiers informés.*

*Il poursuit en annonçant que la commune achètera des fleurs et une plaque avec la médaille de la ville. Pas d'observation des membres du conseil municipal.*

*La salle culturelle La Ficelle ne sera pas rebaptisée au nom de l'ancien édile décédé comme demandé par certaines personnes à Monsieur le Maire. Par contre, la salle de spectacle portera le nom de Monsieur FONTANIÉ et une plaque sera installée à l'entrée.*

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

**Il est adopté à l'unanimité.**

*Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**Question n° 1 : DECISION MODIFICATIVE N°01/2022****Approbation****❖ Ajustement de crédits :**

*Section de fonctionnement*

+1942 € au 7391112

-1942€ au 022

**Question n° 2 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE CONCOURS DES PLACES  
Approbation - Région : Fonds FEDER et Département : Banque des Territoires**

Plusieurs dossiers de subvention sont à déposer auprès des potentiels financeurs publics au titre de l'année 2022;

- **Fonds FEDER – Région**  
Travaux d'aménagement et requalification d'espaces publics.  
Montant de 2 020 000 € HT.  
60 % de subventions sollicités soit un montant de 1 212 000 €.
- **Banque des Territoires – Département**  
Ingénierie pré opérationnelle.  
Montant de 350 000 € HT.  
70% de subventions sollicités soit un montant de 245 000 €

**Question n° 3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE CINEMA PLEIN AIR  
Approbation**

Dans le cadre de la projection nocturne du film « Yesterday » le 01/07/2022, la Commune souhaiterait solliciter auprès du Département une subvention.

- Coût du spectacle : 2 028 € HT / 2 139.54 € TTC
- Coût de la communication : 70.92 € HT / 85.10 € TTC

Soit un total de 2 098.92 € HT / 2 224.64 € TTC

**50 % de subvention sollicités soit un montant de 1 049.46 € sur le montant HT et 1 112.32 € sur le montant TTC.**

*Madame VANIER évoque une rencontre avec Madame GUEROULT, Vice-Présidente du Département qui lui a fait part qu'une participation du Département était possible dans le cadre de certaines manifestations. C'est dans ce sens qu'une subvention à hauteur de 50 % sera demandée pour l'organisation de la séance de cinéma en plein air et des frais de communication inhérents. A la question de Madame BOUREL, Madame VANIER répond que c'est une commission départementale qui décidera ou non de l'attribution de la subvention.*

**Question n° 4 : ACQUISITION DE LA SALLE SAINTE MARIE  
Approbation**

Monsieur le Maire expose que suite à un retour de l'Office Notarial « Seine Estuaire Goderville » par mail le 2 mai 2022, et suite au remaniement cadastral, il est demandé à la Commune de délibérer à nouveau afin de modifier la référence cadastrale de la parcelle concernée.

- La Commune achète au Diocèse, la Salle « Sainte Marie » sis 6, rue aux Brebis dont la référence cadastrale est AA 35 Et A 35, pour un montant de dix mille euros (10 000.00 €),
- La Commune loue au Diocèse la Salle « Du Vivier » (RDC et 1<sup>er</sup> étage) sis 6, rue du Vieux Château dont la référence cadastrale est A 287 pour un loyer annuel de trois mille euros (3 000.00 €).

L'Office Notarial « Seine Estuaire Goderville » est chargée des démarches administratives liées à l'acquisition de la Salle « Sainte Marie » et à la location de la Salle « Du Vivier ». Monsieur le Maire est quant à lui autorisé à signer toutes pièces inhérentes à cette acquisition et à cette location.

*Monsieur Géron précise que le nom de la parcelle a changé à la suite du remaniement cadastral. Monsieur le Maire regrette que le notaire de la commune soit toujours dans l'attente de documents de son homologue du Diocèse pour finaliser la vente.*

**Question n° 5 : LOYER AU CABINET MEDICAL : INSTALLATION D'UNE INFIRMIERE ASALEE**

Monsieur le Maire expose qu'une infirmière ASALEE, Madame Sophie HEROULT LECOURT va venir s'installer dès que possible au cabinet médical, sis rue Guy de Maupassant et qu'à cet effet, il convient de délibérer sur le montant du loyer. Après discussion, les élus actent pour fixer un loyer mensuel, comme suit : 180.00 euros + dépôt de caution de 180.00 euros  
Ce bail prendra effet dès que possible. L'Office Notarial « Seine Estuaire de Goderville » sera chargée de la gestion locative du local situé dans le cabinet médical de la Commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes à cette location.

*Monsieur le Maire informe que des discussions sont en cours pour la venue d'une infirmière ASALEE au cabinet médical qui aura possibilité, en autres, de renouveler des ordonnances. Il propose de louer le cabinet au même tarif que les infirmières officiant à la Maison des Associations, afin de ne pas créer de divergence au sein du même corps de métier. Pas d'observation de la part des Conseillers Municipaux.*

*Monsieur le Maire ajoute que les médecins sont d'accord pour que celle-ci officie dans le cabinet occupé par le Dr RENIER, en attendant l'implantation d'un Algeco.*

*Il évoque une discussion avec le Dr DERYCKE lui annonçant qu'une consœur serait peut être intéressée pour venir s'installer au cabinet médical. Cela ne remettrait pas en cause la venue de l'infirmière ASALEE.*

*Monsieur LEPETIT demande si les Godervillais qui ont trouvé un médecin à l'extérieur de Goderville pourraient revenir. Il lui est répondu que c'est le médecin qui décidera de sa future patientèle.*

*Madame BOUREL interroge Monsieur le Maire sur l'installation des ophtalmologistes. Les travaux suivent leur cours.*

**Question n° 6 : LOCATION DU 16 ET 17 AVRIL 2022 A LA FICELLE  
Approbation**

Monsieur le Maire informe que suite à la location de la salle culturelle « La Ficelle » à un particulier, le week-end du 15 au 17 avril 2022, des manquements aux termes du contrat de location ont été constatés. En effet, photographies et vidéo-surveillance à l'appui, les locaux loués n'ont pas été rendus nettoyés correctement et du mobilier a été endommagé.

En conséquence, l'édile propose de faire porter le coût au locataire :

- Facturation de la caution ménage et tri sélectif (500€)
- Facturation du devis de l'entreprise « LEROUX » (396€) – annexé à la présente

Soit un total de 896 €

*Monsieur le Maire précise qu'il a dû se déplacer plusieurs fois les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche à cause du bruit causé par la musique extrêmement forte qui gênait les riverains. Les Gendarmes l'ont accompagné de sont pas autorisés à entrer dans la salle. Constatant un trou dans un mur et l'état déplorable de la salle, il est amené à réclamer les frais au locataire.*

**Question n° 7 :** DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 : Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse

**Approbation**

Les élus acceptent la demande d'adhésion au SDE76 de ces trois collectivités.

**Question n° 8 :** ENQUETE PUBLIQUE : PARC EOLIEN

**Approbation**

Monsieur le Maire informe de l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique à compter du 13 juin 2022 à 9h00 au lundi 27 juin 2022 à 19h00. L'enquête publique porte sur la régularisation de l'autorisation environnementale accordée le 26 juillet 2019 à la société Centrale éolienne La Briqueterie en vue d'exploiter un parc éolien composé de quatre éoliennes et d'un poste de livraison situé sur les communes de Saint-Maclou-la-Brière (76110) et Vattetot-sous-Beaumont (76110). Il précise que le dossier complet en version papier est consultable en mairies de Saint-Maclou-la-Brière et Vattetot-sous-Beaumont ainsi que sur le site internet de la Préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Les élus émettent un avis favorable – sans remarque.

**Questions diverses :**

- Réunion pour le marché nocturne : 15/06/2022 à 18h30 à la Ficelle
- Cinéma plein air : 01/07/2022 à 22h30 à La Ficelle

*Madame VANIER précise qu'il n'y aura pas de solution de repli à la Ficelle car elle sera louée à cette date.*

- Feu d'artifice : 24/07/2022 au complexe Mamie Bréant

*Monsieur le Maire informe qu'un parcours est à l'étude avec l'arrivée au complexe sportif. Des objets illuminés seront fournis aux enfants. Des élus et des bénévoles seront sollicités pour l'organisation.*

- Marchés nocturnes : 28/07/2022 et 25/08/2022 dans le centre-bourg

*Madame LEBER fait part du spectacle organisé par le CCAS le 08/06/2022 à 13h30 à la Ficelle pour les enfants des écoles. Elle demande que les élus qui peuvent venir aider la contactent.*

*Monsieur ROSE annonce que le forum des associations aura lieu le 03/09/2022*

*Madame VANIER annonce que la Braderie des commerçants se tiendra les 9.10.11/06/2022 et la Fête de la Musique le 21/06/2022.*

*Madame BOUREL fait part de la demande d'un commerçant sollicitant l'aménagement définitif en centre bourg d'un endroit pour pique-niquer. Monsieur le Maire évoque la difficulté de bloquer le stationnement sur la place. La question sera revue avec Quartier Libre dans le cadre de la redynamisation du bourg.*

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

<b>QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 79</b>
✓ Décision modificative n°01/2022	
<b>QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 80</b>
✓ Demandes de subvention au titre du concours des places	
<b>QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 81</b>
✓ Demande de subvention au titre du cinéma plein air « Yesterday »	
<b>QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 82</b>
✓ Acquisition de la salle Sainte Marie	
<b>QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 83</b>
✓ Location au cabinet médical – infirmière Asalee	
<b>QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 84</b>
✓ Location à La Ficelle – Du 15 au 17 avril 2022	
<b>QUESTION N° 7a REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGES 85 à 86</b>
✓ Demandes d’adhésion au SDE76 – Arques la Bataille	
<b>QUESTION N° 7b REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGES 87 à 88</b>
✓ Demandes d’adhésion au SDE76 – EU	
<b>QUESTION N° 7c REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGES 88 à 89</b>
✓ Demandes d’adhésion au SDE76 – Gruchet le Valasse	
<b>QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 90</b>
✓ Enquête publique : parc éolien	